

Fédération Française
de la Montagne et de
l'Escalade
8-10, quai de la
Marne 75019 PARIS
Tél. : 01.40.18.76.61

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

ANIMATEUR D'ESCALADE

SUR STRUCTURE ARTIFICIELLE

Formation CQP AESA

Le CQP AESA est une certification professionnelle délivrée par la branche sport. L'organisation de la formation est déléguée à la Fédération. Il a pour objectifs de :

- Pallier au déficit d'encadrement professionnel en zones rurales ou de plaines ;
- Répondre aux besoins des petits clubs (ou) démarrant la professionnalisation sur de petits volumes d'encadrement ;
- Renforcer les permanents et les bénévoles sur les gros clubs lors des pics d'activités (mercredi et le samedi).

L'animateur escalade encadre en autonomie les activités d'escalade pour tout public sur structures artificielles dans la limite de 360h /an.

La formation a une durée totale de 266h dont 161h en centre de formation et 105h en structure sous tutorat.

Le titulaire du CQP encadre les séances d'escalade sur structure artificielle dans les disciplines bloc, difficulté et vitesse, dans le respect de la gestion de la sécurité :

- il prépare, conduit et évalue des séances d'enseignement de l'escalade adaptées du débutant jusqu'à l'autonomie avec des publics jeunes et adultes ;
- il accueille, informe le public ;
- il gère les équipements de protection individuelle.

L'organisme de formation : FFME

Renseignements – Inscriptions

Emmanuel Scicluna Tél : 01 40 18 76 61
Courriel : formation-pro@ffme.fr

Lieux de déroulement de la formation :

Formation technique et en salle

CREPS PACA
62 chemin du viaduc
13098 Aix en Provence

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

La formation : les modalités

Les prérequis pour entrer en formation : un test technique, une attestation de 50 heures d'encadrement (dont au moins 35 heures dans la discipline difficulté), un PSC1.

Il faut en outre être âgé de 18 ans et envoyer un dossier d'inscription complet.

Tests techniques :

10 janvier 2020 – date limite d'inscription : 3 janvier 2020. Fiche d'inscription à envoyer.

Dispense : Passeport bleu escalade délivré après le 1/09/2011.

Date d'entrée en formation : 16 mars 2020

3 février 2020 : Sélection et positionnement.

13 janvier 2020 : fin des inscriptions.

30 juin 2020 : fin de la formation.

Durée totale : **266 heures** dont 161 heures en centre de formation et 105 heures en structure d'accueil (des allègements sont possibles en fonction de votre parcours). Voir tableau des dispenses, page 4.

Cout pédagogique : 2576 €.

Financement possible en fonction de votre statut : salarié (via l'employeur), demandeur d'emploi (via mission locale ou pôle emploi ou Région...), sportif de haut niveau (DRJSCS).

Une structure d'accueil peut financer tout ou partie du cout pédagogique. Les contrats de professionnalisation sont tout indiqués car le CQP est une formation en alternance.

La sélection et le positionnement

Satisfaire à la sélection de l'organisme de formation. Cette sélection vise à :

- Retenir les candidats pouvant réussir la formation,
- Sélectionner les candidats ayant une structure d'accueil et un tuteur,
- Limiter la session à un effectif viable de candidats.

Participer au positionnement qui vise à :

- Informer les candidats de l'organisation de la formation,
- Se prononcer sur d'éventuels allègements de formation,
- Construire un plan individualisé de formation.

Le jury se prononcera suite à l'étude du dossier d'inscription du candidat et tout particulièrement la lettre de motivation accompagnée d'un dossier (maximum 3).

Le contenu de la formation

La formation s'organise en 5 blocs de compétences (BC) :

- BC1 : Accueil des publics avant, pendant et après la séance d'escalade
- BC2 : Encadrement des séances d'escalade en bloc, difficulté et vitesse.
- BC3 : Dynamisation du groupe autour de l'activité escalade.
- BC4 : Intégration de l'activité de l'animateur escalade dans le fonctionnement de la structure
- BC5 : Gérer les situations d'incidents ou d'accidents

Evaluations :

Le candidat certifie les compétences acquises BC par BC :

- BC1 et BC 2 : encadrement de séances d'escalade en toute sécurité et entretien.
- BC3 : Entretien portant sur une grille d'observation au poste de travail.
- BC4 : Dossier et entretien portant sur la gestion des EPI et de la SAE.
- BC5 : Validé à l'entrée en formation par un PSC1 ou équivalent.

La formation se déroule en alternance :

Les compétences abordées en centre de formation sont mises à l'épreuve du terrain dans une structure d'accueil comme un club, un comité, une salle d'escalade... Le candidat est accompagné dans sa structure par un tuteur.

L'importance du choix de la structure d'accueil :

Les compétences abordées en centre de formation sont réellement développées dans la structure d'accueil. Il est donc important de trouver une structure d'accueil qui permette l'encadrement de la découverte à l'autonomie avec des groupes d'âges et de niveaux variés.

Au moins une des structures d'accueil doit être un club FFME dynamique, proposant évènements et progressions (passeports) à ses adhérents.

La mise en situation pédagogique :

Les textes imposent l'acquisition de compétences minimales avant d'encadrer, pour des raisons évidentes de sécurité. Ces compétences sont vérifiées en centre de formation lors d'une séance d'encadrement.

Bien sûr, les modules de formation utiles sont placés en début de formation.

Les dispenses issues d'autres certifications :

Synthèse des validations issues d'autres certifications					
Brevets ou diplômes	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4	Bloc 5
PSC1					Acquis
BPJEPS	Acquis				Acquis
CSAE	Acquis			Acquis	Acquis
BAPAAT support escalade					Acquis
Initiateur escalade FFME	Acquis		Acquis		Acquis
Moniteur Fédéral performance	Acquis		Acquis	Acquis	Acquis